les ſe diſtribuent dans tous les lieux qui ſont à portée d'en recevoir de cette Ville. Il nous en eſt venu beaucoup de ce côté-là.

La Savoye a également manqué de grains. Le Roi de Sardaigne y en a fait conduire du Piémont pour le ſoulagement du Peuple; on ne les vend pas indiſtinctement à tout le monde, ils ſont particuliérement réſervés pour ceux qui ne ſont pas en état d'atteindre au prix des grenettes.

DE GRENOBLE, *le 15 Février.*

On écrit de Briançon du 14, que l'hyver y eſt toujours ſi rigoureux, & la neige ſi abondante qu'on ne peut pas à force de travaux parvenir à rétablir les communications. Quarante hommes ont fait inutilement tous leurs efforts pour ouvrir le paſſage de la Ville aux Forts. Un vent qu'on appelle *Lombarde* (parce qu'il vient de *Lombardie*) & qui dure ordinairement trois jours, ne leur a pas permis de les continuer.

Les leçons d'Anatomie données à l'Hôpital de la Charité par les PP. Dominique & Calixte, attirent un concours prodigieux d'Auditeurs. On n'a pas juſqu'à préſent opéré ſur des cadavres, mais on leur a ſubſtitué, outre les planches anatomiques, des ſquelettes de cire d'une perfection ſinguliere : toutes les parties du corps humain qu'on entreprend de démontrer, y ſont diſtinguées & figurées de maniere que l'on croit voir la nature. Cette méthode mériteroit d'être plus généralement ſuivie. M. l'Intendant vient de placer dans cet Hôpital un jeune homme qui par les ſeules forces de ſon génie, a acquis dans les triſtes montagnes du Champ-Saur, des connoiſſances étonnantes dans la Botanique, la Médecine, la Chirurgie, la Géométrie, &c. Ce jeune homme nommé *Villar* a été préſenté à M. l'Intendant par M. Dutereau, Commiſſaire des Guerres, homme de mérite, ami de l'humanité. Lorſqu'il aura perfectionné ſes heureux talens à l'Ecole des Peres de la Charité (aux frais de M. l'Intendant), il ira rendre à ſa Patrie tous les ſervices que l'on peut attendre de la ſcience & du zele. (*Nous avons entre les mains un très-bon Mémoire qu'il a compoſé ſur la Botanique*).

DE QUINTIN (*en Bretagne*), *le 26 Février.*

Les intérêts des Seigneurs & de leurs Vaſſaux ſont indiviſibles comme ceux des Rois & de leurs Peuples : peu de Seigneurs le ſçavent, très-peu agiſſent comme s'ils le ſçavoient. Cette claſſe ſi reſpectable de Citoyens eſt, en général, ſi jalouſe de ſes droits qu'elle ſemble répugner à en examiner la nature & les effets ; & croire qu'elle dégraderoit ſa nobleſſe & détérioreroit ſes terres, ſi elle rendoit ſes Payſans plus libres, plus riches & plus heureux. Cependant il s'éleve aujourd'hui, dans cet ordre, des hommes qui, faits pour donner l'exemple aux autres, s'inſtruiſent, calculent, travaillent à la décharge de leurs Vaſſaux, & recueillent des fruits abondans de la liberté & des avantages qu'ils leur procurent. Nous en appellons à leur expérience ; elle prouve qu'en ce genre céder c'eſt acquérir, donner c'eſt recevoir.

Un Seigneur de notre voiſinage, touché des maux crians cauſés par les bannalités, & ſur-tout par la bannalité des moulins, a réſolu de délivrer ſes Vaſſaux des vexations inévitables qu'ils avoient à eſſuyer dans le premier apprêt de la denrée de premier beſoin. D'abord il a évalué, par le produit annuel des récoltes, le droit légal de moûture. Ce droit eſt, en général, fort inférieur à celui que perçoivent en effet la plûpart des Meûniers, habiles à en doubler le produit. Cette eſtimation faite, il a calculé qu'une rente en grains du tiers ſeulement du droit légal, pourroit équivaloir, par l'augmentation du commerce, au fermage en argent de ſes moulins ſi onéreux à ſes Payſans. Il ſçavoit déjà que leur bien-être étoit le fonds de ſon Fief le plus productif, que le rapport de ſes droits ſeroit en raiſon des facultés de ceux qui les ſupportent, & que le moyen le plus ſimple, le plus ſûr, & le plus ſalutaire d'augmenter ſes revenus, c'étoit de diminuer leurs charges, vérité ſublime & conſolante qui promet des reſſources infaillibles dans les maux les plus déſeſpérés.

Enfin moyennant un tiers à peu près du droit légal & coutumier de mouture, ce Seigneur a accordé aux Habitans la franchiſe & immunité de moulins, perſuadé que le réſultat en ſeroit également avantageux à toutes les Parties intéreſſées. Les Meûniers n'ont plus eu d'autre titre à la préférence que celui de donner plus de farine & de meilleure qualité, avec la même

quantité de grains. Le moulin, ci-devant bannal, a été nûment affermé, avec un rabais convenable, ſans aucun droit particulier. Il n'y a plus eu d'avantage que pour l'habileté & la probité. L'intérêt perſonnel, ce grand mobile de l'induſtrie, a excité l'émulation entre les Meûniers. Chacun d'eux s'eſt attaché à bien ſervir & à mieux ſervir le Public; & ils partagent eux-mêmes avec les Vaſſaux & le Seigneur le bienfait de la liberté de mouture. Ses effets ont preſque ſurpaſſé les eſpérances du Bienfaiteur. La mouture coûte aujourd'hui un fort tiers ou même moitié moins aux Habitans qu'elle ne leur coûtoit dans l'état de bannalité.

C'eſt ainſi qu'un homme judicieux & zelé pour le bien commun a trouvé le ſecret de *tirer*, comme on dit, *d'un ſac deux moutures*, même en laiſſant plus de farine dans le ſac.

De la Rochelle, *le 26 Février.*

Nous apprenons de Rochefort que le Miniſtere jaloux de remettre en vigueur les Ordonnances de la Marine, y a fait tenir le 23 Janvier un Conſeil de Guerre pour juger de la conduite de M. Gayot de Cramaché, dans le naufrage de la flûte, la *Barbue*, qu'il commandoit pour S. Domingue; & que ce Conſeil a entiérement déchargé ce Capitaine, ainſi que ſon Etat-Major, les principaux Officiers, Mariniers, & autres gens de l'équipage, de toute accuſation concernant la perte de ladite flûte, à la réſerve du nommé Joſeph Puluhen, Pilote-Côtier, qui a été condamné à faire une campagne de Matelot à 12 livres ſur les vaiſſeaux du Roi, pour avoir demandé au Capitaine à faire une route qui, ſi on l'avoit ſuivie, auroit occaſionné la perte du vaiſſeau & de tout l'équipage.

De Nantes, *le 28 Février.*

L'importation des grains ne ſe rallentit pas, elle a été beaucoup plus abondante dans le courant de ce mois qu'elle ne l'avoit été proportionnellement depuis la récolte; ce qui prouve que les magaſins dans leſquels ou a juſqu'à préſent puiſés peuvent nous fournir encore beaucoup de proviſions. Du 14 au 21, il eſt venu de Marans, Pontdaveſne, Pont-l'Abbé, Quimper, Quimperlé, 103 tonneaux 37 minots & 17 boiſſeaux de froment, 121 tonn. & 14 boiſſ. de baillarge, 9 ton. 21 boiſſ. & 5 minots de ſeigle, 7 ton. & demi d'orge, 4 ton. de bled noir. Les navires, la *Nouvelle Abondance* & la *Victoire*, ſont derniérement arrivés des Iſles. Le *Huron* eſt parti pour le Port-au-Prince; il a laiſſé en chargement la *Jeune Françoiſe* pour la Guadeloupe, & le *S. Guillaume* pour Guinée.

L'établiſſement de Gorée va prendre une nouvelle forme très-avantageuſe pour la traite des Negres.

De Paris, *le 4 Mars.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 10 Mars 1771, contenant réglement ſur les péages & bacs dans l'étendue de la Généralité de Paris. Ordonne Sa Majeſté que les péages confirmés par les Arrêts de ſon Conſeil, dont l'état eſt annexé au préſent Arrêt, continueront d'être perçus par les Propriétaires & Engagiſtes, juſqu'à ce qu'il plaiſe à S. M. de les réunir à ſon Domaine, pour les ſupprimer, en indemniſant leſd. Propriétaires & rembourſant les Engagiſtes; à la charge de l'entretien des chauſſées, ponts, rivieres, &c. ſur leſquels leſd. droits ſe perçoivent; & à la condition de faire inſcrire le tarif arrêté par les Arrêts du Conſeil confirmatifs deſdits péages, ſur un tableau qui ſera attaché à un poteau élevé dans les lieux où leſdits droits ſont perçus; ſinon & faute d'y ſatisfaire par leſdits Propriétaires, leurs droits de péages ſeront ſupprimés, ſans eſpérance d'être rétablis, ce qui ne pourra être regardé comme comminatoire. Et à l'égard des péages tenus par engagement, veut S. M. que dans ledit cas ils ſoient réunis à ſon Domaine.

Comme auſſi S. M. ordonne que tous les péages ſitués dans la Généralité de Paris, dont les Propriétaires ou Poſſeſſeurs n'ont pas repréſenté leurs titres au Greffe de la Commiſſion des péages, & dont l'état eſt annexé au préſent Arrêt, ou qui auront été mis dans ledit état, faute de les connoître, ſeront & demeureront ſupprimés dès-à-préſent, ainſi que l'ont été ceux pour leſquels on n'a pas ſatisfait auxdits Arrêts du Conſeil, ou dont les titres n'ont pas été jugés valables.

Déclare S. M. à l'égard des Engagiſtes des péages, dont la perception a été ſuſ-

pendue par différens Arrêts, que lesd. péages seront réunis à son Domaine. Et quant aux péages des Engagistes qui n'ont pas représenté des titres, ordonne S. M. que la perception des droits de péages sera suspendue, jusqu'à ce qu'ils aient justifié des titres de leurs engagemens, de leur possession, & des tarifs & pancartes justificatifs de la quotité des droits, & ce dans le délai de six mois; après lequel délai lesdits droits de péages seront réunis au Domaine de S. M., si les titres ne sont pas justifiés. Défense aux Propriétaires ou Engagistes des péages supprimés ou suspendus, de continuer à percevoir lesdits droits, à peine de restitution de ce qui auroit été exigé, & de mille livres d'amende au profit de S. M., & d'être leurs Fermiers ou Receveurs poursuivis extraordinairement comme concussionnaires.

N'entend S. M. comprendre dans les péages supprimés par le présent Arrêt les droits perçus sous les noms de *Leude*, *Coutume*, *Prévôté* & autres de cette nature, sur les bestiaux, denrées & marchandises amenées dans les Villes, Bourgs & Villages, à l'effet d'y être vendus pour la consommation desdits lieux, ni sur les droits de Foire & de Marché.

Ordonne S. M. qu'il sera surfis par rapport aux péages dont les Propriétaires ont représenté des titres qui n'ont pas été vérifiés, & permet toutefois auxdits Propriétaires de continuer de percevoir lesd. droits jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Et à l'égard des bacs sur les rivieres navigables & ruisseaux y affluans, ordonne S. M. que les Propriétaires desdits bacs représenteront leurs titres dans quatre mois; sinon & ledit tems expiré, lesd. droits de bacs seront réunis au Domaine de S. M.

Autre Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 31 *Janvier* 1772, *qui ordonne que les droits de péages qui sont possédés par les Engagistes qui n'ont pas satisfait aux Arrêts du Conseil, & notamment à celui du* 10 *Mars* 1771, *seront perçus au lieu & place des Engagistes, au profit du Domaine de Sa Majesté.* Comme plusieurs Engagistes, par négligence, ou parce que l'objet leur paroissoit de peu de valeur, ne se mettoient pas en peine de représenter leurs titres, & que, par ce moyen, le droit de péage cessoit d'être perçu, ce qui portoit un préjudice réel au Domaine du Roi, S. M. a ordonné que les droits de péages possédés par des Engagistes qui n'ont pas représenté leur titre, & dont la perception a été suspendue par l'Arrêt du 10 Mars 1771, ou qui se trouveront par la suite dans le même cas, seront perçus au profit de son Domaine après le délai de six mois qui leur a été accordé par ledit Arrêt, pour en justifier, comme s'ils n'avoient pas été engagés, jusqu'à ce qu'il plaise à S. M. d'en ordonner autrement, dérogeant à cet égard à l'Arrêt du 10 Mars dernier & à tous autres, lesquels au surplus seront exécutés selon leur forme & teneur.

Autre Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 14 *Janvier* 1772, *qui déboute le sieur* Labenne de Saubade *de ses demandes, fins & prétentions, tendantes à l'exemption du droit de* Franc-fief, *en sa qualité de* Gouverneur *pour le Roi, de la ville de* Nérac; *en conséquence le condamne au payement dudit droit, pour raison des biens nobles qu'il possède.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait d'une Lettre d'un Négociant de Hambourg à M. l'Abbé Roubaud, Auteur de la Gazette du Commerce, du 18 *Février* 1772.

Le bruit des grands amas de grains faits à Hambourg, malgré lesquels le prix en est toujours exorbitant, a sans doute pénétré jusqu'à vous. Un de nos Gazettiers n'a pas hésité à estimer la quantité qui nous restoit de seigle seulement, après les grands transports faits dans l'intérieur de l'Allemagne, à 17000 lasts. Mais vous en verrez l'impossibilité par une liste de l'importation & de l'exportation des bleds de l'année passée. J'y joins celles des trois années précédentes. Vous verrez par ces quatre états comparés ensemble;

1°. Que le commerce des bleds qui se fait dans la Ville même n'a pas été augmenté depuis 4 ans entre les mains de nos Négocians. Il est vrai pourtant que les gros Commerçans de la Ville ont fait & continuent de faire de grandes spéculations sur les bleds qu'ils font passer directement des

Portsdu Nord aux autres Ports de l'Europe. La France s'en eſt bien trouvée les deux années dernieres.

2°. Que pour l'année derniere, le commerce des bleds venus par mer s'eſt accrû conſidérablement, comme au contraire celui qui ſe fait par terre & par l'Elbe, a diminué; c'eſt une ſuite naturelle de la diſette que l'intérieur de l'Allemagne vient de ſouffrir, & des entraves que le monopole de la Compagnie de Magdebourg met au commerce des denrées dans cette partie de l'Allemagne.

3°. Que la conſommation de la Ville a été à peu près la méme, c'eſt-à-dire, d'environ 11 mille laſts de toute ſorte de grains.

Les Pays occidentaux de l'Europe ont ſans doute lieu de voir de bon œil l'accroiſſement du commerce maritime des bleds à Hambourg, nouveau dépôt qui peut leur fournir des denrées, en cas de diſette, dans le tems ſur-tout où les Ports du Nord & de la Mer Baltique ne ſont pas délivrés des glaces.

ANNÉE 1768.

Depuis le 2 Janvier au 30 Décembre.

Importation.

	laſts.	vaſs.
Froment d'Allemagne ...	7119	.. 44
——— venu par mer ...	3111	.. 8
Seigle d'Allemagne	1866	.. 51
——— venu par mer ...	3261	.. 99
Orge d'Allemagne	1774	.. 33
——— venu par mer ...	1471	.. 34
Avoine	4319	.. 14
Pois	338	.. 52
Feves	378	.. 38
Malt ou bled germé	306	.. 45
Bled ſarraſin	127	.. 4
Semence de lin	2	..
Total.	23979	.. 22

Exportation.

	laſts.	vaſs.
Froment d'Allemagne ...	4819	.. 24
——— venu par mer....	3046	.. 10
Seigle d'Allemagne	412	.. 48
——— venu par mer ...	2068	.. 52
Orge d'Allemagne	923	.. 59
——— venu par mer ...	579	.. 7
Avoine	462	.. 23
Pois	149	.. 2
Feves	102	.. 46
Malt ou bled germé	73	.. 49
Bled ſarraſin	44	.. 35
Semence de lin	2	..
Total	12648	.. 55

ANNÉE 1769.

Importation.

	laſts.	vaſs.
Froment d'Allemagne ...	7143	.. 58
——— venu par mer ...	2072	.. 44
Seigle d'Allemagne	5851	.. 43
——— venu par mer ...	1356	.. 45
Orge d'Allemagne	1943	.. 54
——— venu par mer ...	834	.. 11
Avoine	5187	.. 42
Pois	168	.. 13
Feves	384	.. 30
Malt	232	.. 7
Bled ſarraſin	88	.. 52
Semence de lin	1	.. 12
Total.	25205	.. 51

Exportation.

	laſts.	vaſs.
Froment d'Allemagne ...	4757	.. 15
——— venu par mer ...	919	.. 37
Seigle d'Allemagne	3675	..
——— venu par mer ...	1069	.. 4
Orge d'Allemagne	1338	.. 16
——— venu par mer ...	207	.. 41
Avoine	1908	.. 9
Pois	100	.. 44
Feves	121	.. 35
Malt	63	.. 37
Bled ſarraſin	12	.. 49
Semence de lin	2	..
Total.	14176	.. 28

ANNÉE 1770.

Importation.

	laſts.	vaſs.
Froment d'Allemagne ...	7585	.. 32
——— venu par mer ...	4260	..
Seigle d'Allemagne	4012	.. 2
——— venu par mer ...	3386	.. 18
Orge d'Allemagne	1297	.. 44
——— venu par mer ...	665	.. 50
Avoine	3564	.. 10
Pois	90	.. 45
Feves	451	.. 5

Malt	290 ..	33
Bled ſarraſin	47 ..	3
Semence de lin		
Total.	25740 ..	22

Exportation.

	laſts.	vaſs.
Froment d'Allemagne ...	5034 ..	
——— venu par mer ...	2240 ..	16
Seigle d'Allemagne	2887 ..	16
——— venu par mer ...	1825 ..	38
Orge d'Allemagne	888 ..	59
——— venu par mer ...	109 ..	9
Avoine	963 ..	28
Pois	24 ..	39
Feves	146 ..	48
Malt	142 ..	12
Bled ſarraſin	3 ..	26
Semence de lin		
Total.	14265 ..	57

ANNÉE 1771.

Importation.

	laſts.	vaſs.
Froment d'Allemagne ...	905 ..	9
——— venu par mer ...	4721 ..	13
Seigle d'Allemagne	1370 ..	42
——— venu par mer ...	10106 ..	11
Orge d'Allemagne	86 ..	47
——— venu par mer ...	1433 ..	58
Avoine	5099 ..	41
Pois	137 ..	36
Feves	333 ..	12
Malt	171 ..	55
Bled ſarraſin .....o.	67 ..	31
Semence de lin	157 ..	
Total.	24584 ..	55

Exportation.

	laſts.	vaſs.
Froment d'Allemagne ...	513 ..	7
——— venu par mer ...	2907 ..	43
Seigle d'Allemagne	417 ..	4
——— venu par mer ...	7005 ..	4
Orge d'Allemagne	11 ..	49
——— venu par mer ...	533 ..	10
Avoine	999 ..	16
Pois	45 ..	30
Feves	176 ..	19
Malt	41 ..	41
Bled ſarraſin	10 ..	29
Semence de lin	150 ..	29
Total.	12811 ..	29

N. B. Le vaſs eſt une meſure qui contient environ 80 livres, poids de Hambourg, de bon ſeigle ; 60 vaſs font un laſt d'environ 4800 livres de ſeigle de bonne qualité (*a*).

On diſtingue, dans les contrôles de Douane, le froment, le ſeigle & l'orge venu par mer de celui que l'Allemagne fournit, parce que celui-là vient d'être exempt des droits, que l'autre paye, pour faciliter le commerce.

II.

Fonds d'Epicerie & Maiſon à vendre à Montereau-Faut-Yonne.

Cette Boutique eſt bien achalandée & des plus ancienne de la Ville pour le commerce d'Epicerie ; dans une belle expoſition, par rapport aux rivieres de Seine & d'Yonne qui l'arroſent. Elle eſt à la proximité de pluſieurs grands chemins, & en outre trois rues y aboutiſſent. Elle eſt ſituée au coin de la rue de *l'Etape au-Vin*.

S'adreſſer à M. *l'Ecuyer* Marchand à Montereau ; & à Paris à M. *Champagne, Marchand Epicier à la Tête Noire, rue de la Mortellerie.*

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 26 Février 1772, au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 16, 21 à 27 liv. 10 ſ. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, 27 livres 10 ſ. Le ſeigle, de 17 liv. 10 ſ., 18 à 19 liv. ; l'orge, de 12, 13 à 14 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

(a) *On trouvera dans nos prochains Journaux des tables des monnoies, poids, meſures, &c. des différens pays de l'Europe, réduits à ceux de Paris.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 26 Février 1772 au Samedi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 liv. 10 ſ., 20 à 22 liv. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 4 Mars 1772, de 50 à 51 liv.; *idem* nouveau de 48 à 59; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Mars 1772.*

	liv.	ſ.		
Or de Portug. à . .	720	5		*marc.*
Du Mexique à . . .	715			
Du Perou à	708	5		
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piaſtres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 4 Mars 1771.*

Amſterdam	55	
Londres	32 5	8e
Hambourg	182	
Madrid	15 1	6
Cadix	15	
Livourne	95	½
Gênes	93	½
Lyon, *Rois*, ...	⅛ p.	% p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1772.	*Lundi* 2.	*Mardi* 3.	*Mercredi* 4.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1070 65	1065	
D°. 16es. à 8 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.			FESTE.
Prom. à 5 p. %.	58½	58	
Prom. à 4 p. %.		66½	
Loterie 5e tirage.		468	
	16		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 29 Fév. 1771.		Du Lundi 2 Mars.		Du Mardi 3.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Maupaſſant, ſix p. mois 1771.	M.	Delamotte, ſix p. mois 1771.	R.	Maigret, 6 prem. mois 1771.	
Pigis, ſix derniers mois 1771.		Maſſon, *idem.*	Z.	De Fremilly, *id.*	
Hebert, *idem.*	A.	Creuzé, ſix dern. mois 1771.	A.	Hurel, *idem.*	
Boſcheron, *id.*		Dujean, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*	
Baillot, *idem.*		.....		Cochin, ſix dern. mois 1771.	
Caron, *idem.*		.....		Defrance, *idem.*	
Penchain, *idem.*	C.	.....		Filleul, *idem.*	
Lenoir, *idem.*		.....		Marſollier, *id.*	
Delarue fils, *id.*	E.	.....		Defays, *idem.*	
Delarue pere, *id.*	F.	.....		Chaponnel, *idem.*	
Goſſey, *idem.*	J.	.....		Cauchy, *idem.*	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 14 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Février.*

IL s'en faut, à ce qu'il paroît par des informations exactes, de deux cens mille tonneaux que l'importation des grains ait été, l'année derniere, auſſi conſidérable qu'elle l'a été dans chacune des dix années précédentes. On préſume qu'il y a des proviſions ſuffiſantes pour paſſer l'hiver, & qu'au printems, il faudra recourir aux magaſins de la Couronne.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Février.*

Depuis que les Ordonnances rendues ſous le Miniſtere précédent ont été ſoumiſes à un nouvel examen, l'établiſſement de deux nouveaux fanaux l'un à Nicchehovet & l'autre à Kronebourg, a été confirmé (le 3 du courant), moyennant une augmentation d'un quart en ſus du droit ordinaire de fanal payable par tous les vaiſſeaux à la Douane d'Oreſund: ces fanaux commenceront à etre allumés le 1 Avril, une heure après le coucher du ſoleil.

La pleine liberté dont il avoit été permis, par l'Edit du 3 Avril 1771 de jouir, dans ſa maiſon, ſans pouvoir etre troublé dans ſes affaires par la Police, a été révoquée le 6; cependant il a été notifié par un placard que ce nouvel ordre n'attentoit point à la liberté convenable dans l'exercice des choſes honnêtes & légitimes; & que l'inquiſition de la Police ne tendroit qu'à empêcher les débauches dans les tavernes, les jours de Fête; les jeux défendus, dans les maiſons publiques; l'introduction des gens ſans aveu, les délais de payement des taxes, les ventes à faux poids ou fauſſes meſures, l'exercice des métiers ou trafics bourgeois ſans *qualité*, les contraventions aux Ordonnances, le travail manuel dans les jours conſacrés à la Religion, le déſordre, les négligences & les mauvaiſes mœurs dans les maiſons particulieres, & ſpécialement *le feu dans les cuiſines en tems de jeûne*, afin que les Habitans n'ayent pas le moyen de le rompre.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 25 *Février.*

Les 10 & 11 du courant, il eſt parti 84 navires de ce Port pour la pêche de la baleine, 18 d'Altona, 2 de la Baltique, 6 de Gluckſtadt, 2 de Colmar: 4 autres ont pris la route du détroit de Davis.

Cette Ville eſt tout-à-la fois la Patrie des ſciences & du commerce; les travaux utiles y ſont encouragés & récompenſés; & il ſort tous les jours de nos preſſes des Ouvrages de la plus grande utilité. Outre le grand *Catholicon*, excellent Dictionnaire univerſel des Langues Allemande & Françoiſe, il

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

s'imprime actuellement un Dictionnaire complet de Botanique ſous le titre d'*Onomatologia Botanica completa* : on y expoſe la nature de chaque plante, ſelon la méthode du Chevalier Linné ; on en donne tous les noms reçus par les gens de l'Art, ou employés dans les diverſes dialectes de la Langue vulgaire ; on y expliquera en même tems les uſages des plantes rélativement à l'économie, à la peinture, aux fabriques, à la teinture, à la médecine, &c. On ne décriera pas les Dictionnaires, quand les Dictionnaires ſeront bien faits.

La perte de M. Jean Hartewig Erneſt, Comte de Bernſtorff, décédé dans cette Ville la nuit du 18 au 19, dans la 60^e. année de ſon âge, doit exciter les regrets de tous les Amateurs des Arts & de tous les amis de l'humanité. Ce Seigneur, pendant qu'il fut à la tête du Conſeil de Danemarck, ſignala ſon zele pour le bien public, pour les pauvres, pour l'Agriculture, &c : *il s'honoroit*, diſoit-il, *en eſtimant ce grand Art* : il honora l'eſpece humaine en rendant à ſes Serfs la liberté, exemple qui entraina pluſieurs Seigneurs, nés comme lui, pour le bonheur des hommes. Les pauvres diront, les larmes aux yeux, l'uſage qu'il faiſoit de ſes richeſſes : il fourniſſoit réguliérement à la ſubſiſtance de pluſieurs centaines de malheureux, ſans parler d'un grand nombre de familles auxquelles il épargnoit la honte de mendier des ſecours : ces ſecours, elles ſembloient les recevoir du Ciel, tant il avoit ſoin de leur cacher ſa main bienfaiſante & généreuſe : il étoit le Protecteur des Arts utiles ; & dans ſa retraite comme à la Cour, il n'a ſongé qu'à faire le bien.

De Vienne, *le 22 Février.*

La douceur extraordinaire du tems a entraîné beaucoup de maladies, & excité des alarmes par rapport à la précocité des fruits de la terre. Nous avons grand beſoin de nouvelles proviſions, il y en a en Hongrie, & l'active bienfaiſance de S. M. I. ſoutient notre eſpérance. On diſtribue actuellement aux pauvres du pain fait avec deux tiers de citrouille & un tiers de farine.

ITALIE.

De Florence, *le 15 Février.*

Il eſt arrivé le 9 à Livourne cinq navires marchands très-richement chargés. On a arrêté dans la méme Ville de Faux-Monnoyeurs ; tous leurs inſtrumens ont été ſaiſis.

La ſuppreſſion des réſerves de chaſſe, dans l'Etat de Mantoue, a été célébrée par les Peuples, comme on célébre les victoires, par un *Te-Deum*, des fêtes, des exercices de piété, & des prieres ferventes pour la conſervation de S. M. I.

Les ſoies organſinées de Veniſe ont été auſſi recherchées, cette année, que celles de Breſce & de Bergame : il en a été expédié beaucoup de ballots pour les pays ultramontains, & particuliérement pour la France & l'Angleterre. Les Conſuls des Marchands, jaloux du ſuccès de ce commerce, ont cru encourager les Manufactures de la Capitale en les délivrant de la concurrence des Manufactures étrangeres, très-Propre à exciter l'émulation & même le commerce extérieur des premieres.

Il ſe négocie à Genes un nouvel emprunt de quatre millions de florins à quatre pour cent, rembourſable dans l'eſpace de dix années, comme l'emprunt fait l'année derniere par la même Puiſſance.

Sur les plaintes univerſelles que le haut prix du ſavon a excitées à Rome, S. S. a ordonné qu'il en fût fait pluſieurs *cuites* en préſence des Conſuls de l'Univerſité, pour connoître la dépenſe qu'exigeoit cette fabrication. Le réſultat a été qu'il ſe vendoit un peu trop cher, & l'on a baiſſé la taxe d'un ſeptième.

L'huile de Naples eſt d'une ſi mauvaiſe qualité que S. S., à la réquiſition des Peuples de ce Royaume, leur a permis de faire uſage des alimens défendus pendant le Carême. L'inoculation des enfans du Prince de S. Angelo, par le Docteur Gatti, a eu, dans la Capitale, un ſuccès ſi heureux, que le Duc de Caivano & autres perſonnes ſe diſpoſent à ſuivre cet exemple.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Février.*

Le plan de l'établiſſement d'étalons uniformes, dans tout le Royaume, pour les poids & les meſures, doit être pris en conſidération dans la préſente Seſſion du Parlement.

Après avoir long-tems *gratifié* l'exportation des grains, il y a apparence que nous en *gratifierons* bientôt & libéralement l'importation ; du moins le bruit en court, on dit même que la gratification s'étendra ſur d'autres denrées. Il y a de l'une à l'autre méthode la différence de l'abondance à la diſette.

Il eſt auſſi queſtion d'un Bill pour faire baiſſer le prix exorbitant de toutes les eſpeces de denrées ; on ne dit pas ſi ce Bill levera les taxes, les entraves & autres cauſes de cherté. On ſe prépare à préſenter une Requête pour demander un Acte qui fixe les denrées à un juſte prix, ſi Dieu daigne révéler ce juſte prix aux Taxateurs & empêcher toute variation dans le commerce. On s'appuye ſur un exemple donné ſous le regne de Henri VIII où l'on n'a pas toujours donné de bons exemples.

Il s'eſt ouvert, dans un Café de Londres, une ſouſcription pour faire baiſſer le prix des vivres ; les Souſcripteurs ſe ſont préſentés en foule ; en peu d'heures il y a eu des engagemens pour pluſieurs centaines de guinées ; on veut les porter à quelques mille livres ſterlings.

Les Bills pour la drêche & pour la taxe des terres, après avoir paſſé à la Chambre des Pairs, ont reçu le 25 le conſentement de S. M.

On aſſure que le Roi lui-même, indigné des cruelles vexations que nos Compatriotes exercent ſur les Peuples du Bengale, fera propoſer au Parlement de prendre connoiſſannce de la conduite de la Compagnie. C'eſt un fait notoire que les traitemens faits aux Naturels de ce vaſte & autrefois riche & populeux pays ont été ſi durs & ſi barbares qu'ils crient vengeance & demandent un prompt & puiſſant remede. On eſpere qu'avant la fin de la Seſſion, le Parlement trouvera ce remede & l'appliquera au mal.

Suivant des lettres de Philadelphie, des Colons ont tué quelques Indiens, les Indiens ſe ſont vengés par le meurtre de pluſieurs Colons : on craint une irruption de leur part & la guerre. En conſéquence, des Négocians du pays ont contremandé les commiſſions qu'ils avoient données ici, en préſageant une ſuſpenſion totale de commerce dans ces contrées.

On a reſſenti à Northampton & dans les lieux circonvoiſins, une ſecouſſe de tremblement de terre avec un bruit ſouterrein qui a duré cinq à ſix minutes : le ciel étoit ſenſiblement obſcurci.

Le 26 on a fait devant des Commiſſaires de la Société des Arts une ſeconde épreuve du harpon qu'on lança contre une baleine artificielle, conſtruite avec des cerceaux & du chanvre ; ce harpon, qu'on fit partir d'un pierrier, devoit aller à la diſtance de 40 verges. A la premiere décharge, on ne mit dans le pierrier qu'une demi-once de poudre, le harpon n'atteignit pas le but. On doubla la doſe de poudre pour la ſeconde, & le harpon donna ſi fortement contre le corps deſtiné à repréſenter la baleine, que ſi c'eût été une baleine réelle, elle auroit pu être bleſſée à mort. On dit qu'un arc d'acier conſtruit ſur les mêmes principes ſera bientôt mis à l'épreuve.

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 7 Février.*

Il paroît une Ordonnance de l'Impératrice-Reine, datée du 19, portant défenſe d'exporter de ce pays aucune bête à cornes. Elle permet aux Etats d'emprunter 200000 florins pour ſubvenir aux frais faits & à faire à l'occaſion de l'épizootie qui regne ſur ces animaux dans le Brabant. Pour en arrêter les progrès, on a pris le parti de faire tuer les bêtes attaquées. Le produit de la taxe d'un florin ſur chaque chien ſervira au payement des intérêts & au rembourſement du capital de l'emprunt.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 2 Mars.*

On ne reçoit que des nouvelles de tempêtes & de naufrages. Vers les premiers jours de Février, des ouragans obligerent le navire, le *Prudent*, de Granville, parti de Cette le 4, & un navire Hollandois ſorti pour Alicante, à ſe réfugier dans ce Port, après avoir perdu des mâts. Le Capitaine Cauvet, venant d'Acre, coula bas le 26 Décembre à l'Eſt du Cap Salomon ; & le Capitaine Pereires, parti de Tunis, échoua près de Souſe : les équipages eurent le bon-

heur de ſe ſauver dans les chaloupes. Le 19 Décembre, quatre vaiſſeaux Vénitiens partis de Cérigo furent aſſaillis d'une violente tempête dans le golfe de Paganie ; un de ces vaiſſeaux périt avec l'équipage de 500 perſonnes, à l'exception d'un Pilote, de trois bas Officiers & de 38 Soldats : l'équipage d'un autre gagna la terre; un troiſième vaiſſeau reſta ferme à l'ancre; le dernier prit le large & ſe ſauva. La perte faite dans ce naufrage eſt eſtimée un million de ducats d'argent. Le 30 du mois dernier, pluſieurs bâtimens qui mouilloient dans la baye de Cadix ont échoué aux plages du Port Sainte Marie & du Port-Royal : de ce nombre éeoient deux bâtimens François, *l'Aimable Catherine*, de Nantes, dont la cargaiſon a été perdue & l'équipage a péri à l'exception de deux Matelots, & le *Nouveau Mercure*, du Havre, que l'on craint de ne pouvoir relever de la côte. Un autre navire parti de notre Port pour Livourne a fait auſſi naufrage ſur les côtes d'Eſpagne : un vaiſſeau Anglois a eſſuyé le même ſort à l'Iſle de Candie. Le 1 de ce mois, quatorze navires de différentes Nations ont péri dans le détroit de Gibraltar. Il y a beaucoup de Pirates en mer. Les Ruſſes ont enlevé divers bâtimens chargés pour le compte des Turcs: cependant il arrive tous les jours à Conſtantinople beaucoup de vivres ſur des vaiſſeaux Anglois, François, &c.

Du 10 au 23 Février, il eſt entré dans ce Port 83 bâtimens François & 26 Etrangers. Leurs cargaiſons en bled montoient à 9050 charges, en farine à 100 barils, en avoine à 1400 charges, en feves à 3210, en haricots à 400 quintaux, en divers autres légumes à 450, en riz à 480 quintaux 200 ardebs & 40 ſacs, en huile à 3302 millérolles, &c. Une partie du bled étoit apportée de la Cale par les tartanes le *Saint-Antoine*, la *Vierge de la Garde*, la *Vierge de bon Voyage*, le *Saint-François*, *l'Aimable Marie* ; une autre de Tunis par la tartane la *Vierge de Pitié* & le pinque le *Saint-Jean*. Il a paſſé un bateau de Gênes chargé de bled & de riz pour Barcelonne. Les tartanes la *Triomphante* & le *S. François de Paule* ont amené de Tunis & de Bizerti des feves, de la ſoude, de la cire, &c. *L'Aimable Thereſe*, la *Fortune*, le *Patriarche Joſeph*, le *S. Charles*, la *Marie*, la *Garriguette* ont tiré de Smyrne, d'Alexandrette, d'Acre, d'Alger, de Larache, de Salonique, différentes marchandiſes pour divers endroits, ainſi que la barque la *Volage*, venue de Seyde, Chypres & Tripoli. La barque la *Victoire* eſt arrivée de la Martinique, & la corvette la *Singuliere* de la Guadeloupe.

Le Languedoc tire beaucoup d'huile des Ports de cette Province.

Du 12 au 23 Février, il eſt ſorti 133 bâtimens François & 45 Etrangers, ſept pour le Levant, deux pour la Barbarie, deux pour la Cale, un pour Alger, un pour Smyrne, un pour Tunis. Le navire le *Caſtor* eſt parti pour la Martinique, le vaiſſeau le *Phœnix* pour le Cap, & la corvette le *Bienfaiſant* pour Cayenne.

De Montpellier, *le* 3 *Mars*.

Les tartanes parties de Marſeille, chargées de marchandiſes deſtinées pour la Foire de Bordeaux par le Port d'Agde, ont été obligées de demeurer en relâche à Cette. Si elles avoient débarqué leurs marchandiſes dans ce dernier Port, elles auroient été rendues de bonne heure à leur deſtination, au lieu qu'en ne voulant les débarquer qu'à Agde, on ſe met dans le cas de ne pouvoir les faire entrer en franchiſe. Ces ſortes d'accidens ne ſont pas rares, & il eſt étonnant que les Commettans de Bordeaux ne prennent pas des arrangemens en conſéquence. Il ſeroit facile de parer à cet inconvénient en donnant deux deſtinations conditionnelles aux marchandiſes ; la premiere pour Cette, en cas que les vents de mer regnaſſent, & alors elles pourſuivroient leur route à la faveur de l'étang de Thau fort navigable dans ces circonſtances; & la ſeconde pour Agde, dans le cas où les vents de Nord-Oueſt interromproient la navigation de cet étang.

Le 18 du mois dernier, un Canari Catalan entrant dans le Port de Cette, dans un moment de tempête & pendant que la Raffale étoit forte, on ſe hâta de manœuvrer, pour empêcher que la voile ne fit chapelle : le vent fit ralinguer la voile, & l'écoute du trinquet enleva le Matelot qui le tenoit & qu'il ne fut pas poſſible de ſauver.

Les eaux-de-vie ont valu derniérement à Pézenas 26 livres 10 ſous le quintal. Pluſieurs vaiſſeaux Hollandois en ont chargé

à Cette, ainſi que des vins, pour Hambourg, Middelbourg, Oſtende, Bremen, &c. Il eſt derniérement entré dans ce Port pluſieurs pinques Catalans & nombre de tartanes de pêche ; Narbonne & Marſeille y ont verſé des grains.

De Bordeaux, *le 3 Mars.*

Dans le courant de Janvier, il eſt entré 20900 livres de froment, 92438 de ſeigle, 30900 d'avoine ; & il n'a été exporté par mer que 910 quintaux de légumes pour l'Eſpagne. Il eſt ſorti tant par mer que par terre, pour le Royaume & pour l'Etranger 1238 barriques 45 quarts de ſucre brut, 2229 bar. 68 q. de ſucre blanc, 47469 liv. d'indigo, 458957 de café, 3231 de cacao, 1080 de rocou. Le ſucre étoit preſque tout deſtiné pour Rotterdam, Amſterdam, Hambourg, & pour l'Italie. Il a paſſé une partie conſidérable de l'indigo dans les mêmes Villes, à Francfort, & à Bremen : Marſeille en a beaucoup tiré ainſi que du café. La Suiſſe, la Savoye, Stettin, Hambourg, Rotterdam & Amſterdam en ont reçu de forts envois, &c.

Depuis les derniers jours de Janvier juſques vers les derniers jours de Février, il nous eſt venu aſſez de grains & de farines de Maryland, de Saint Péterſbourg, de Lézardieu, de Tréguier, de Charente, mais ſur-tout de Marans. Limerick nous a fourni beaucoup de bœufs. Du 23 Janvier au 21 Février, le navire la *Françoiſe*, eſt arrivé de Saint-Domingue, la *Princeſſe des Landes* de la Martinique, la *Comteſſe d'Ennery*, de la Guadeloupe, *l'Aimable Marie* du Cap, la *Julie* de Saint-Domingue, le *Port-au-Prince* du même lieu, les *Quatre Freres* de la Martinique, la *Juſtine* de la Guadeloupe, le *Scipion* de la Martinique.

De Nantes, *le 6 Mars.*

L'importation des grains ſe ſoutient ; ils ſont toujours puiſés dans les greniers du Royaume & même de la Province. On aſſure que, par des manœuvres particulieres, ils ſont très-chers à Rennes, & en conſéquence un Corps diſtingué a réſolu d'employer une ſomme conſidérable pour amener l'abondance & le bon prix ; des Citoyens zélés ont offert avec un déſintéreſſement patriotique, des fonds pour remplir ces vues de la bienfaiſance.

Le *Huron* eſt parti derniérement pour S. Domingue ; il a laiſſé le *Saint-Guillaume* en charge pour Guinée, & la *Catherine* pour les Iſles de France & de Bourbon.

De Dunkerque, *le 7 Mars.*

La défenſe d'exporter des denrées, portée le mois dernier par la Police, a été annoncée dans les Papiers de Londres, comme un événement ſi extraordinaire qu'il ne s'en trouve point d'exemple. La liberté dont ce Port jouit, ſon commerce, le concours de vaiſſeaux & d'Etrangers qui s'y rendent, ſont autant de circonſtances que l'on a relevées & qui ont paru faire ſenſation à Londres.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Etat d'évaluation du prix des Marchandiſes du crû des Iſles, le cinquième déduit, ſur lequel les trois & demi pour cent du Domaine d'Occident ſeront perçus dans tous les Ports du Royaume, pendant les ſix premiers mois de mil ſept cent ſoixante-douze.

Sucre brut, le cent, 20 livres 10 ſous.
Sucre brut de Cayenne, le cent, 15 liv.
Sucre blanc raffiné, le cent, 52 l. 10 ſ.
Sucre terré, le cent, 33 liv.
Sucre tête de forme, le cent, 25 liv.
Sucre terré de Cayenne, le cent, 25 liv.
Indigo, la livre, 5 liv. 18 ſ.
Rocou, le cent, 65 liv.
Coton, le cent, 90 liv.
Cacao, le cent, 51 liv.
Cuirs de bœufs tannés, le cent peſant, 38 l.
Cuirs de veaux tannés, le cent peſant, 24 l.
Cuirs en poil, la piece, 5 liv.
Caret, la livre, 6 liv. 16 ſ.
Cahohane, la livre, 3 liv. 8 ſ.
Canefice, le cent, 18 liv.
Gingembre, le cent, 18 liv.
Confitures, le cent, 50 liv.
Sirop des Iſles, le cent, 25 liv.
Sirop de Melaſſe, le cent, 8 liv.
Graine de Chapelet, le cent, 10 liv.
Bois d'Inde ou de Campêche, le cent, 8 l.
Bois jaune, le cent, 5 liv.
Bois de Gayac, le cent, 2 liv. 15 ſ.

Tabac en feuilles, la livre, 5 ſ.
Tabac fabriqué, la livre, 15 ſ.
Café, la livre, 13 ſ. 6 den.
Maniguette ou graine de Paradis, le cent, 16 l.

Fait & arrêté à l'Hôtel des Fermes du Roi, à Paris, ce 3 Février 1772, &c.

II.

Avis ſur un inſtrument curieux.

M. Fortin, Ingénieur pour les globes & ſpheres, rue de la Harpe, près de la rue du Foin, a fait conſtruire, par les conſeils de M. de la Lande, de l'Académie Royale des Sciences, un inſtrument fort ſimple pour repréſenter le mouvement de la terre autour du ſoleil, le changement des ſaiſons, l'inclinaiſon de l'axe & ſon paralléliſme, dont les circonſtances font toute la difficulté du ſyſtême de Copernic, pour ceux qui étudient l'Aſtronomie. On y voit le rayon central qui va du ſoleil à la terre, & qui éclaire perpendiculairement les pays du Nord ou ceux du Midi, ſuivant les tems; par une ſuite néceſſaire du paralléliſme de l'axe, la terre y eſt environnée d'un horizon mobile qui ſe place à chaque lieu de la terre, & marque la durée du jour & de la nuit; un cadran porté ſur le globe marque l'heure qu'il eſt à chaque pays, quand il eſt midi à Paris; une alidade qui tourne ſur une plateforme diviſée en lignes & en degrés marque le lieu du ſoleil & le lieu de la terre dans l'écliptique; la lune eſt repréſentée autour de la terre, tournant à la main, & dont les phaſes peuvent ſe marquer avec cet inſtrument. Sa ſimplicité a mis le S^r Frontin en état de le donner pour douze livres.

Le même Artiſte a fait auſſi des planétaires en forme de ſpheres de Copernic, où toutes les planetes tournent enſemble par le mouvement d'une ſeule manivelle, au moyen des engrenages convenables, & dont le prix n'eſt que de trois louis & demi en carton; on y voit comme dans l'autre inſtrument le paralléliſme de la terre & les différences des ſaiſons.

III.

Machines nouvelles.

Le ſieur *Juan Santiago Sicard* a conſtruit à Madrid deux machines qui ſont d'une grande utilité; la premiere eſt un moulin à farine, d'une ſeule roue & qui, dans le même eſpace de tems, donne une fois plus de farine que les autres moulins ordinaires; la ſeconde eſt d'une nouvelle invention & ſert à paîtrir le pain. Le moulin n'occupe pas au-delà de deux ou trois cens pieds de terrein en quarré, au lieu qu'il en faut quatre cens pour les moulins dont on ſe ſert ordinairement à Madrid. Un avantage encore plus conſidérable, c'eſt que les dépenſes pour la conſtruction du nouveau moulin ne ſont que très-médiocres. En un mot, il exige moins de frais, occupe moins d'eſpace, & fait le double de farine des autres moulins. S. M. Catholique ſatisfaite des deux machines a fait donner une gratification à l'Inventeur. Ceux qui voudront faire conſtruire ſoit des moulins ſoit des machines à paîtrir, s'adreſſeront à D. Joſeph Alvaro y Eſgueba, à Madrid, rue de *Foncarral*; c'eſt lui que le ſieur *Sicard* a chargé de donner les éclairciſſemens & de faire les conventions pour la conſtruction deſdites machines.

IV.

Remedes contre l'aſthme.

Le premier de ces remedes a été trouvé depuis peu en Angleterre. On aſſure qu'il eſt ſouverain contre l'aſthme & toute difficulté de reſpirer. L'Inventeur de ce remede ayant ſouffert prodigieuſement d'un Aſthme pendant pluſieurs années, eut recours à une foule de remedes qui, loin de guérir ou diminuer ſon mal, ne faiſoient que l'irriter & l'augmenter. Enfin après diverſes expériences, il fut aſſez heureux que de trouver ce remede qu'on appelle en Anglois *effluvia aſthmatic*. Il n'eſt pas beſoin, pour le prendre, de faire diete, &c; & l'on peut en uſer en tout tems. On le vend à Londres au Caffé de l'Amirauté, Admiralty Caffee-Houſe, Charing-Croſſ; chez M. Kearſly, Libraire, au N°. 1, Ludgate-Street, &c. Chaque bouteille porte l'inſcription ſuivante, *Hamilton's new diſcovered aſthmatic effluvia* (aſthmatique effluvia d'Hamilton, nouvellement découvert), & le cachet de la famille. On donne auſſi les inſtructions néceſſaires pour faire uſage de ce remede.

Le ſecond remede contre l'aſthme eſt le baume impérial aſthmatique, *imperial aſth-*

matic balſam. On aſſure que ce remede eſt ſpécifique contre les douleurs de l'aſthme, accompagnées d'une grande difficulté de reſpirer, de toux vielentes, de vents, de pituite, &c. &c.

M. John Selly, Baronet, Membre du Parlement actuel d'Augleterre, étoit tourmenté depuis près de neuf ans d'un aſthme, avec toux, vent, phlegme. Les eſpeces d'accès que lui cauſoient ſon mal étoient longs & cruels; ils le tenoient quelquefois pendant dix-huit heures; il ne pouvoit, durant l'accès, preſque pas reſpirer, & il ſe trouvoit ſur le point d'être ſuffoqué. Les Médecins employerent inutilement toutes les reſſources de l'Art, & déſeſpérant de guérir la maladie, ils abandonnerent le malade. M. Shelly vint en France, &c. & en revint toujours également incommodé. Enfin il eut recours au baume impérial aſthmatique, & il s'en eſt trouvé ſoulagé au-delà de ſes eſpérances. Dans l'eſpace de cinq mois, il n'a eu que deux ou trois attaques de ſon mal, & encore ont-elles été fort légeres; & il a déclaré que ce baume avoit produit un effet ſurprenant. Les Médecins qui l'avoient traité, recommandent depuis lors le même remede aux perſonnes attaquées du même mal; l'on continue à en faire uſage en Angleterre, toujours avec un égal ſuccès. On vend ce baume à Londres, au N°. 10, Birchin-Lane, Cornhill; la boîte coûte 5 shellings 3 den.

V.

Obſervation.

On a remarqué, en Bohême, l'automne derniere de très-petits vers aſſez reſſemblans, pour la forme, aux chenilles brunes. Ils étoient en grande quantité dans les campagnes, & faiſoient craindre pour les grains à récolter ou récoltés. On en détruiſit beaucoup, mais on ne vint pas à bout de les détruire entiérement; le grain en étoit infecté en bien des endroits. Un Cultivateur (le Bailli de Paltnau) mit de la chaux vive avec du ſuc d'ail bouilli, & après les avoir bien mêlés, répandit de cette compoſition ſur ſon grain qu'il avoit déjà fait battre. Les inſectes périrent, & ſon grain n'en contracta ni mauvriſe odeur ni mauvais goût. D'autres Propriétaires ou Fermiers exprimerent du ſuc d'abſinthe & en verſerent ſur leurs grains; cette expérience eut le même ſuccès. On ne connoit pas en Allemagne cette eſpece de vers qui pourroit être plus connue ailleurs. On demande des éclairciſſemens ſur cet objet.

V I.

Magaſin général des Plantes des montagnes de la Suiſſe, des Voſges, des Pyrenées, d'Auvergne, &c. rue S. Honoré, vis-à-vis celle de l'Arbre ſec, chez le Brûleur d'or, à l'entreſol, à l'Enſeigne d'Apollon.

On y trouve une nouvelle Plante étrangere très-agréable au goût, qui ſe prend en forme de thé. Cette Plante eſt très-ſouveraine pour les maladies de poitrine, les rhumes & les indigeſtions.

On trouve encore dans ce Magaſin *un nouveau ſyrop pectoral ſimple* qui étant le pur extrait de cette nouvelle Plante étrangere, en a les mêmes propriétés; on le prend en forme de bavaroiſe.

De plus, on y débite de très-excellente Pâte de Guimauve rafinée, blanche & brune. C'eſt la ſeule de ſon eſpece que l'on trouve à Paris, n'étant compoſée que des meilleurs végétaux étrangers.

On y vend auſſi des fleurs d'Arnica dont l'infuſion théiforme & très légere, produit une prompte guériſon dans tous les cas de chûte, contuſion, crachement de ſang, hémorragies, ſang coagulé, & dans l'aſthme humide.

Des Plantes mélangées pour les fumigations dans les maladies de poitrine.

D'autres Plantes admirables pour les maux de reins, la rétention d'urine, la gravelle & la pierre; en un mot, toutes les autres Plantes à l'uſage de la Médecine.

On y trouve auſſi les véritables Boules les d'acier vulnéraires de Nancy.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 4 Mars 1772, au Samedi 7 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 23 à 27 liv. 10 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, 22 l. 10 ſ. à 28 l. Le ſeigle, 18 liv.; l'orge, de 12 l. 10 ſ., 12 livres 15 ſ. à 13 livres 5 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 4 Mars 1772 au Samedi 7 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 livres; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 11 Mars 1772, de 50 à 51 liv.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Mars 1772.*

		℔	ß	
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	714			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 11 Mars 1771.*

Amſterdam	55	½
Londres	32	9 16e
Hambourg	182	¼
Madrid	15	2
Cadix	15	
Livourne	95	½
Génes	93	½
Lyon, *Rois*, ...	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1772.	*Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1067 ½ 65 67 ½	. . . . .	1050. . . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	232	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	58	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	66 ½ 66 . . .	66	66 . . . . .
Loterie 5e tirage.	467	466	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 7 Mars 1771.		Du Lundi 9.		Du Mardi 10.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Raynal, ſix dern. mois 1771.	A.	Certain, 6 prem. mois 1771.	L.	Cochin, ſix dern. mois 1771.	A.
Bardin, *idem.*		Bonnet, ſix dern. mois 1771.		Defrance, *idem.*	
Pigis, *idem.*	C.	Molliere, *idem.*	A.	Filleul, *idem.*	
Caron, *idem.*		Gendon, *idem.*		Marſollier, *id.*	J.
Hebert, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Cauchy, *idem.*	
Delarue fils, *id.*	E.	Dujean, *idem.*	C.	Roberge, *idem.*	Z.
Clouet, *idem.*	F.	Thevenin, *idem.*		. . . . .	
Delarue pere, *id.*	H.	Domillier, *idem.*		. . . . .	
. . . . .		Aliſſant, *idem.*	F.	. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 21 Mars.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

DE MILAN, *le 23 Février.*

S. A. R. gouverne les Peuples de ce Duché par un exercice continuel de vertus civiles & politiques. Chaque jour, ils attendent un nouveau gage de ſon amour, chaque jour ils lui doivent un nouveau tribut d'amour & de reconnoiſſance. Nous n'avons preſque plus de vœux à former pour [illegible]e bonheur, l'humanité la plus tendre & la bienfaiſance la plus active les préviennent. Nos campagnes viennent d'être délivrées des ravages du gibier, il y a lieu d'eſperer qu'elles le ſeront bientôt des ravages des loups. Le Gouvernement a promis, par un Edit, une récompenſe de deux écus par chaque loup que l'on aura tué dans les confins de la Lombardie Autrichienne avant le mois de Juin, & une de trois écus pour chaque louve; ſes ſoins embraſſent à la fois tous les objets d'utilité publique.

Par un autre Edit, il avoit déjà été défendu aux Tribunaux, aux Corps & aux Particuliers qui ont le droit de nommer des Sujets aux Charges ſupérieures & aux Offices inférieurs pour le ſervice de S. M. & du Public, de recevoir aucune ſomme d'argent & aucun préſent, de quelqu'eſpece que ce ſoit, ſous peine de nullité de l'élection, de privation du droit, d'amende, &c. S. M. I. prend des meſures particulieres pour que ces marchés ordinairement clandeſtins ſoient révélés : Elle a jugé que la ſuppreſſion de la vénalité des Offices étoit un des moyens les plus efficaces pour aſſurer la bonne adminiſtration & le bon choix des Titulaires.

Enfin un exemple mémorable d'humanité, d'équité & de prudence politique, vient d'être donné à l'Europe; ſans doute il intéreſſera l'ame ſenſible de tant de Princes qui ne cherchent qu'à mériter l'amour de leurs Peuples. L'inefficace peine de mort contre les Déſerteurs eſt abolie, dans le cas même où l'on auroit rompu pluſieurs fois ſon engagement. On ne punira plus de mort une faute de légéreté, d'inconſtance, de caprice, de fougue, faute que l'on pleure bientôt avec des larmes de ſang & dans le déſeſpoir de ne pouvoir la réparer. La voie du repentir eſt ouverte, l'enfant imprudent retrouvera toujours un pere; & quand il n'aura pas à craindre le ſupplice, il ſe livrera lui-même au châtiment. Les Déſerteurs n'encourront la peine de mort que dans le cas où ils ſe ſerviroient de leurs armes pour repouſſer ceux qui les pourſuivroient. Ceux qui en arrêteront ou qui en dénonceront recevront une récompenſe de cinq ſequins; il y a des peines décernées contre ceux qui favoriſeroient leur fuite. L'exceſſive ſévérité des peines ſauve une infinité de coupables : on ne dénonce pas un domeſtique coupable de vol, parce qu'on ne veut pas être l'auteur de la mort d'un homme, & les vols domeſtiques ſe multiplient. On ramenera volontiers un Déſer-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

teur, lorſqu'il ne s'agira pas de le mener au ſupplice. Le même Edit traite les Enrôleurs pour des pays Etrangers, comme les Déſerteurs, &c.

DE FLORENCE, *le 25 Février.*

S. A. R. ſans ceſſe doucement occupée du ſoin de prévenir & de réparer les malheurs, a chargé un habile Chirurgien d'aller, dans tous les cas d'incendie, avec la plus grande diligence, donner des ſecours à ceux qui eſſuyeront, dans ces déſaſtres, quelqu'accident : Elle lui a aſſigné une gratification annuelle proportionnée aux ſervices qu'il aura rendus.

On mande de Rome que des Négocians de la Province du Patrimoine ; ont obtenu de S. S. la permiſſion d'exporter dix mille meſures de grains qui ſeront embarqués ſur la côte de Montalte.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Mars.*

On écrit de Charles-Town que ſuivant les lettres de Penſacola, M. John Stuard, Surintendant des affaires de l'Inde, a conclu avec les Tributs Indiennes un Traité par lequel celles-ci cédent à S. M. B. un terrein qui s'étend l'eſpace de trente milles ſur la riviere de Cooſaw ; & l'on croit que la Floride Occidentale en vaudra mieux, lorſqu'elle ſera plus vaſte. On mande du même lieu que les Directeurs de la Manufacture de ſoie ont mis ſur le vaiſſeau le *Beaufain*, Capitaine Daniel Carling, pour Londres, 455 livres de ſoie écrue d'une beauté parfaite, & 36 livres de ſoie d'une qualité inférieure, le tout du crû de Purryſbourg dans cette Province.

Le ſieur *Saint-Pierre* a préſenté à la Chambre des Communes une requête, dans la vue d'obtenir des ſecours & des encouragemens pour la culture de la vigne, de l'indigo, de la ſoie, de l'olivier, du figuier, & autres arbres à fruits dans ſa Colonie de *New Bordeaux*.

On écrit d'Antigoa du 3 Janvier, que la ſaiſon y eſt ſéche & fort défavorable, de ſorte qu'on croit que la récolte de ſucre n'excédera pas ſept mille tonnes. Le tems eſt au contraire fort beau à Nevis & à S. Criſtophe, & les apparences de la récolte ſont ſi flatteuſes que l'on compte ſur les meilleures récoltes que l'on y ait encore faites.

Des lettres d'Edimbourg portent que le Magiſtrat a réſolu de défendre qu'on tue dans les Marchés publics des bêtes à cornes au-deſſous d'un certain âge, à cauſe que l'eſpece en diminue. L'eſpece pourra bien auſſi diminuer, ſi l'on en tue hors des Marchés ; elle pourra bien auſſi diminuer, ſi l'on n'en tue pas, car ceux qui en vendent ont beſoin d'argent pour en élever : enfin ſi ce moyen conſerve l'eſpece, il entretiendra auſſi la diſette & la cherté.

Le Corps des Orfevres demande qu'on remette en vigueur deux actes des regnes de George I & George II, pour empêcher que trois cens Ouvriers, hommes & Citoyens comm'eux, qui font actuellement à Londres des ouvrages de cuivre blanc des Indes, pour les exporter, ne gagnent leur vie à ce métier ; & cela parce qu'eux Orfevres, gagnent moins, & que ceux qui ne travaillent pas ou ne peuvent pas travailler l'or & l'argent, ne doivent rien gagner.

Les Maitres-Maçons ont préſenté une requête pour demander que les Réglemens qui concernent les bâtimens ſoient réduits à un ſeul, afin au moins qu'ils puiſſent ſçavoir ce qu'ils doivent ſçavoir pour ne pas tomber en contravention.

Les Tanneurs ont auſſi préſenté à la Chambre des Communes une requête dont l'objet eſt d'obtenir la ſuppreſſion de la taxe ſur l'importation des cuirs, & l'impoſition d'une taxe ſur leur exportation, pour qu'ils les achetent à meilleur marché, & que les Nationaux qui en ont à vendre en retirent moins de profit. Cette Requête a eté remiſe à un Comité pour en faire l'examen.

Suivant une lettre d'Yorck du 3 Mars, un Gentilhomme paſſa, la ſemaine précédente, par Neucaſtle, venant d'Ecoſſe pour ſe rendre à Londres par ordre du Lord North, muni de papiers relatifs au paſſage du Nord. Ce Gentilhomme eſt gendre du feu Capitaine Coats, employé ci-devant au ſervice de la Compagnie de la Baie d'Hudſon. Ces papiers contiennent une rélation de ce Navigateur ſur le paſſage qu il a, dit-on, découvert au Nord-Oueſt. On les a trouvés, après ſa mort, dans une armoire particuliere, & l'on préſume que des motifs d'intérêt particulier l'avoient empeché

de les rendre publics. En 1769, le feu Capitaine Cluny de Londres donna connoiſſance de ce fait à des amis particuliers : mais la choſe fut bientôt étouffée pour des raiſons qu'on ignore.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE GRENOBLE, *le* 10 *Mars.*

La bonne récolte d'huile d'olive, que l'on a faite en Provence, en Languedoc & dans le Bas-Dauphiné, nous a procuré une ſorte d'abondance & une diminution conſidérable ſur le prix de cette denrée. La livre de bonne huile ſe vendoit ici de 20 à 22 ſ.; à préſent nous l'avons à 12 : c'eſt un ſoulagement d'autant plus agréable que la cherté du bled ſoutient celle des autres denrées de notre territoire. Comme le tems favoriſe les tranſports, il y a apparence que les Provinces ſeptentrionales du Royaume ne tarderont pas à partager le même avantage.

Le vent chaud qui n'a ceſſé de regner en Janvier & Février a fait fleurir les arbres fruitiers, & pouſſer extraordinairement les autres biens de la terre. Quelques perſonnes aſſurent avoir vu aux environs de Saint-Marcellin des bleds en épis, ce qui n'eſt pas croyable. De grands froids nous enleveroient tous nos fruits qui ſont d'un produit conſidérable ; & la douce perſpective d'une abondante récolte s'évanouiroit.

On écrit de Ferrol en Eſpagne du 7 Février dernier, que les pluies y ſont ſi continues & ſi abondantes qu'il n'eſt pas poſſible de ſortir hors des maiſons. On ajoute qu'au mois de Décembre dernier, de violens orages ont cauſé beaucoup de déſaſtres, & qu'ils ont fait périr cinq navires avec leurs cargaiſons & beaucoup de monde.

On mande de Briançon que les coulées de neiges ont cauſé quelques dommages.

DE LA ROCHELLE, *le* 10 *Mars.*

Le navire *l'Intelligence*, de ce Port, parti de la côte de Guinée, avec une riche & triſte cargaiſon de Noirs, a fait naufrage à l'entrée du Port du Cap à Saint-Domingue : il a péri 23 de ces animaux de culture; ceux qui leur ſurvivent les eſtiment vraiſemblablement heureux, car le déſeſpoir les avoit portés à la révolte, & l'on en avoit tué 16. Lorſqu'on les enleve de la côte, ils ſont toujours attaqués d'une maladie d'autant plus terrible que l'on ne peut en arrêter les effets qu'en les égorgeant ou en aggravant leurs maux, & qu'il n'eſt pas poſſible d'en ôter la cauſe. Cette maladie incurable, ſource de tant d'autres, l'eſclavage & la tranſplantation la donnent : on croit que dans le même cas, les Blancs en ſeroient pareillement atteints.

Les mêmes lettres nous apprennent que *l'Angola*, autre navire de ce Port, étoit heureuſement arrivé à Saint-Domingue, ayant fait à Guinée la traite la meilleure, mercantilement parlant ; & que le *Robuſte* & la *Mariette* venoient d'arriver à la même Iſle, ſans accident.

Des Marchands de bleds ont été condamnés par des Ordonnances de M. l'Intendant à des amendes pour avoir vendu, contre les diſpoſitions de l'Arrêt du Conſeil du 7 Février 1771, du bled mal nettoyé & chargé de corps étrangers. Il eſt juſte que celui qui achete du bled reçoive du bled ; il n'eſt pourtant pas rare que l'on reçoive autre choſe que ce que l'on achete. Le grain de ces Marchands a été confiſqué au profit des pauvres de l'Hôpital Général.

L'Ordonnance rendue par l'Impératrice de Ruſſie pour empêcher de la communication du mal contagieux dans ſes Provinces maritimes, a été répandue dans ce Port & dans les autres Ports du Royaume, afin que par la connoiſſance des ſages précautions qui y ſont priſes, les Officiers publics & les Négocians ſoient plus tranquilles & plus raſſurés par rapport aux expéditions différentes que peuvent occaſionner le commerce & la navigation du Nord. Cependant il ne ſera rien changé aux Réglemens de Police & de prévoyance qui pourront avoir été faits dans nos différens Ports, pour s'aſſurer encore mieux de l'état des bâtimens qui viendront du Nord ou de ceux qui en auront eu fréquentation en mer.

DE ROUEN, *le* 12 *Mars.*

M. Dieres, Avocat, avoit préſenté à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, un Mémoire en forme

de Conſultation ſur les effets de la céruſe dont pluſieurs Particuliers font uſage en Normandie, pour hâter la façon de leurs cidres. Cette Société ſçavante, laborieuſe & patriotique, a diſcuté avec beaucoup de ſoin la cauſe du Public, & mérité ſa reconnoiſſance. En condamnant l'uſage de la céruſe, elle a indiqué une méthode facile pour diſtinguer les cidres qui pourroient être de mauvaiſe qualité. Il étoit bien à propos de faire connoître ce préſervatif, tant pour prévenir les accidens que pour calmer les inquiétudes des Citoyens qui ſont toujours dans le cas de craindre l'atteinte d'un poiſon caché, & d'éviter l'uſage d'une boiſſon équivoque, précaution ſage & juſte qui néanmoins arrête un commerce utile à l'Agriculture. En conſéquence le Mémoire de M. Dieres, la Lettre de M. le Secretaire de l'Académie, la Réponſe & la ſolution de ce Corps, & des Réflexions de M. Dieres adreſſées à M. le Curé D**. ont été imprimés enſemble. Ce petit Recueil ne forme qu'une brochure in 8°. de 20 pages que l'on trouve dans cette Ville au *Bureau des Annonces, rue S. Lo.* (*Nous nous propoſons d'en rendre compte*).

De Besançon, *le* 14 *Mars.*

L'Edit du Roi du mois de Novembre 1771 portant établiſſement dans chacune des Villes où il y a Corps Municipal, d'Offices de Conſeillers-Maires, Lieutenans de Maires, Secretaires-Greffiers, Conſeillers, Echevins, Jurats, Conſuls, Capitouls & Aſſeſſeurs, a été enregiſtré au Parlement, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur; à la charge que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, les Villes, Bourgs & Communautés ne pourront être forcés d'acquérir les Offices créés par ledit Edit; comme auſſi que les octrois ne pourront être augmentés, même ſur la demande deſdites Villes, Bourgs & Communautés, ſous prétexte d'inſuffiſance de revenu pour payer les gages deſdits Officiers; à la charge pareillement que leſdites Villes, Bourgs & Communautés ne pourront faire aucune acquiſition, aliénation ou emprunt excédant la ſomme de trois mille livres, ſans obtenir à ce ſujet des Lettres-Patentes qu'ils ſeront tenus de faire enregiſtrer & vérifier à la Cour; & où leſdites acquiſitions, aliénations ou emprunts n'excéderoient pas la ſomme de trois mille livres, la Cour ordonne que les délibérations priſes à ce ſujet ſeront préſentées à la Grand'Chambre du Parlement, &c.

Le 26 Février dernier, le feu a pris au village de Fallon: il regnoit un vent impétueux qui arrêtoit l'effet des ſecours & portoit des charbons allumés juſques ſur le fourneau de Fallon & ſur le village de Mellecey. L'incendie a gagné vingt-deux maiſons, dont les meubles ont preſque tous été conſumés, & il a péri deux perſonnes dans les flammes. Ce déſaſtre a été occaſionné par l'imprudence d'un Particulier qui eſt entré dans une écurie avec une chandelle à la main. Le même accident eſt arrivé pluſieurs fois, l'année derniere, par la même cauſe. Cependant nos Ordonnances preſcrivent de pourvoir chaque maiſon de campagne d'une lanterne.

Dans la Séance publique de notre Académie tenue le 9 Mars pour la réception de M. de Marnéſia, Evêque d'Evreux, M. de Fraine lut un grand nombre d'obſervations météorologiques raſſemblées par M. de Coſſiny, Maréchal des Camps & Armées du Roi. L'attention à examiner les variations du termometre & du barometre, ainſi qu'à ſaiſir les diverſes qualités de l'air dans les différentes ſaiſons de l'année, annonce, dans l'Auteur, un Obſervateur ſcrupuleux, & les applications qu'il en fait annoncent un Phyſicien profond.

De Metz, *le* 15 *Mars.*

Le prix du bled, pendant l'année derniere, s'étant long-tems ſoutenu à près de trois ſous la livre, MM. les Officiers Municipaux, de l'avis de M. l'Intendant, ſe déterminerent à faire des achats de grains chez l'Etranger; & M. l'Intendant, pour les mettre en état de ſubvenir à la dépenſe, les fit autoriſer par Arrêt du Conſeil à un emprunt proportionné. En conſéquence depuis Pâques juſqu'à la moiſſon, ces Officiers firent diſtribuer du bled & du pain au Peuple à des prix favorables. Les Boulangers leur demandoient un prix exorbitant pour la façon & la cuiſſon du pain. M. Juhé, chargé de la manutention des vivres, offrit de remplir leurs vues, moyennant le rembourſement de ſes frais: la Ville, ſenſible à ce procédé, accepta ſes offres. M. Juhé a

pleinement ſatisfait à ſes engagemens patriotiques. En conſéquence, les trois Ordres de la Ville, pour lui donner une marque de leur reconnoiſſance, l'ont prié d'accepter une piece d'argenterie aux Armes de la Ville avec la légende *à M. Juhé pour ſervice rendu à la Ville.* Rendre les bonnes actions publiques, c'eſt multiplier les hommes bienfaiſans, toutefois que des Statuts, des Réglemens de Corporations, des Privileges excluſifs, n'empêchent pas les bons Citoyens d'aller au ſecours du Peuple & de lui donner du meilleur pain à meilleur marché.

Le prix commun du bled n'eſt que d'un ſou cinq deniers la livre. Ainſi cette Province eſt une de celles du Royaume où il eſt le plus bas. Nous en ſommes particuliérement redevables à la ſage adminiſtration de M. l'Intendant qui, l'année derniere, pour conſerver aux Habitans les grains du pays, obtint que l'on tirât de l'Etranger les grains néceſſaires à la ſubſiſtance des Troupes qui ſont en grand nombre dans la Généralité. Ces approviſionnemens ne ſe ſont pas faits cette année avec moins de prudence : les greniers ſont bien pourvus ; & le bled, loin d'avoir augmenté pendant ces achats, a plûtôt ſubi dans tout le pays une diminution.

Le Gouvernement, ſatisfait de la conduite de MM. les Officiers Municipaux, a daigné, ſur les repréſentations de M. le Maréchal d'Armentieres & de M. l'Intendant, accorder à la Ville une gratification de cinquante mille livres. Les trois Ordres ont réſolu d'employer cette ſomme à former un grenier d'abondance ; & l'on a nommé des Commiſſaires pour aviſer aux moyens de l'établir & de dreſſer le plan de l'adminiſtration. Leur zele mérite toute ſorte d'éloges. Cependant ſi l'on conſidere que les Villes chargées de greniers d'abondance n'ont jamais été mieux pourvues de grains que les autres, que l'argent employé à cette fondation eſt un fonds mort, que l'entretien de ces greniers entraine une dépenſe annuelle, que leur aſpect & leur concurrence décourage & rebute le commerce, que les amas dans ces greniers ſont ſujets à des déchets & à des accidens, & qu'il peut en réſulter des abus nuiſibles aux Cultivateurs, on préſume que la gratification directement appliquée à faciliter le commerce & à favoriſer l'Agriculture, ſoit en réparant les chemins & déchargeant les Payſans des corvées, ſoit en applaniſſant la navigation des rivieres voiſines, en un mot, en encourageant la production & le tranſport, auroit pourvu beaucoup plus efficacement à l'approviſionnement de la Ville, car il dépend néceſſairement & primitivement de l'état des campagnes & du commerce.

Le 28 Février dernier, les rivieres de Seille & de Moſelle au confluent deſquelles la Ville eſt ſituée, ſe ſont débordées ; & les eaux ne ſont rentrées dans leur lit que le 3 Mars ; heureuſement il n'en eſt réſulté aucun déſaſtre. Voilà de ces accidens dont il ſeroit bien important de prévenir les ſuites ſouvent très-funeſtes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

De l'uſage du Carthame ou Safran bâtard pour les vernis.

L'hiſtoire du Philoſophe qui cherchoit à lire dans le ciel & ne voyoit point à ſes pieds, eſt, à beaucoup d'égards, celle de l'Europe. Dès que nous avons apperçu chez les Orientaux un luxe différent du nôtre, nous n'avons pu, comme les enfans, être heureux qu'en partageant ce luxe. La Chine & le Japon ont de trés-beaux vernis compoſés en partie avec des gommes que l'on recueille ſur certains arbres, nous avons voulu avoir des vernis : nous ne pouvions pas tranſplanter les arbres, nous avons acheté la gomme. Malheureuſement ces Peuples cachent avec ſoin les ſecrets de leurs Arts, il a fallu deviner, nous avons imaginé & eſſayé, & nous avons fait des vernis de la Chine, comme on fait à Londres du vin de Porto. Il n'y a pas de mal à cela, ce ſeroit même un bien, ſi nos inventions nous faiſoient oublier les vrais vernis & les drogues de la Chine & du Japon. Mais les gommes & autres machines de l'Orient nous avoient éblouis au point que nous n'avons pas voulu voir chez nous couler de certains charmes une gomme de la couleur de la laque, quoique M. Marchand & pluſieurs autres nous la miſſent ſous les yeux. Nous avons encore en

Europe une réſine colorée qui pourroit tenir la place de la gomme laque dans la compoſition des vernis : c'eſt la ſubſtance colorée que l'on tire du carthame ou ſafran bâtard. Il ſeroit étonnant qu'on n'eût pas ſongé à en eſſayer, s'il pouvoit y avoir quelque choſe d'étonnant en ce genre. L'Auteur du *Verniſſeur parfait* (à Paris chez Charles-Antoine Jombert, rue Dauphine) a relevé les propriétés de cette ſubſtance & donné le procédé ſuivant pour en faire du *rouge d'Eſpagne* (le même que le *rouge à la Dauphine*).

On prend une livre de carthame, *ſafranum*, ſafran bâtard, qu'on met dans un ſac de toile. On le lave bien à la riviere, ou dans pluſieurs eaux ſucceſſivement juſqu'à ce que l'eau en ſorte claire & ſans couleur. On retire alors le carthame du ſac, & on le fait bien ſécher à l'ombre. On pile à part un quarteron de ſoude d'Alicante & on la fait enſuite bien ſécher à feu nu. On mêle bien cette ſoude avec le carthame, lorſqu'il eſt ſec, & après l'avoir auparavant bien froiſſé dans les mains, afin qu'il ne reſte pas en pelotons, & qu'il ſoit mêlé plus également avec la ſoude. On remet enſuite ce mêlange dans un ſac de toile blanche & ſerrée, de façon qu'il y ſoit bien à l'aiſe. On place ce ſac dans un vaiſſeau percé d'un trou à ſa partie inférieure ; on ajuſte à ce trou quelques brins de paille ou une éponge, comme pour couler une leſſive. Il doit y avoir au-deſſous un autre vaiſſeau pour recevoir l'eau bouillante qu'on verſe par-deſſus le ſac, & qui ſe colore inſenſiblement en rouge. Si l'on voyoit que cette eau ne fût pas ſuffiſamment colorée, ce qui viendroit de la foibleſſe de la ſoude qu'on auroit employée, on y ſuppléeroit par une nouvelle leſſive qu'on verſeroit dans le vaiſſeau ſupérieur. On ajoute à l'eau colorée un demi-ſeptier de vinaigre blanc, ou, encore mieux, du jus de citron. On remue bien le tout avec un bâton, & on le laiſſe repoſer vingt-quatre heures pour donner le tems à la fécule de ſe précipiter. Au bout de quelque tems on verſe par inclinaiſon l'eau qui ſurnage, & on en jette de nouvelle ſur le marc. On change auſſi d'eau à différentes repriſes, pour emporter tous les ſels, juſqu'à ce que l'eau ſoit inſipide. Il s'agit alors de ſe procurer le marc ou la couleur à ſec, & voici le moyen qui paroît le meilleur pour y parvenir.

On coupe une feuille de papier blanc à filtrer, de la rondeur & grandeur du vaiſſeau qui contient la couleur, & on l'étend ſur l'eau qui ſurnage. On prend enſuite un morceau de linge coupé en rond de la même grandeur, bien uni en-deſſus & en-deſſous, dans le milieu duquel on fait un trou d'un bon pouce de diametre : on le couvre d'un côté d'une toile de crin ou d'un morceau de canevas, & l'on poſe le liege ſur le papier du côté du crin. On place dans le trou du liege un bout d'écheveau de coton ſuffiſamment long, & on lui fait faire pluſieurs tours en tortillant, de maniere qu'il rempliſſe légérement le trou. On laiſſe pendre hors du vaiſſeau environ la moitié de l'écheveau, pour faciliter l'écoulement de l'eau. Il ne reſte plus alors que la couleur qui retient ſeulement la quantité d'eau qu'elle peut imbiber. On la prend avec une cuiller ou ſpatule, & on l'étend ſur des plats ou aſſiettes de fayance, pour la faire ſécher à l'ombre, ou à une étuve, à une douce chaleur.

Cette ſubſtance eſt réſineuſe ; & comme elle eſt diſſoluble dans l'eſprit de vin, elle convient très-bien pour les ouvrages qu'on veut peindre avec des couleurs détrempées dans des vernis à l'eſprit-de-vin.

II.

Maniere d'élever les veaux en Angleterre.

On attribue l'extrême blancheur de la chair du veau d'Angleterre, à la maniere dont ces animaux y ſont élevés & ſoignés. Leur étable eſt ordinairement placée à l'abri du ſoleil, & élevée de trois pieds de terre, afin que les urines puiſſent s'écouler. On leur donne à lécher un morceau de craie que l'on ſuſpend dans un coin de l'étable. Lorſqu'ils ont un mois, on les ſaigne, & ainſi de mois en mois, juſqu'à ce qu'on les tue. On eſt auſſi dans l'uſage de donner aux veaux de la craie rapée dans du lait qu'on leur fait avaler par le moyen d'une corne, ainſi que de l'eau dans laquelle on a fait fondre un peu de ſel. De tems en tems, on les baigne, & on leur donne des pillules faites avec du bol d'Arménie & de la craie qu'on pêtrit avec du lait. Lorſque la vache ne veut pas ſe laiſſer tetter, on